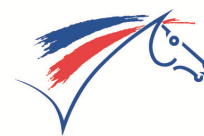




**- CRE PACA –  
Instance dirigeante provisoire  
Compte rendu de la réunion  
du 19 juillet 2017**

**COTE D'AZUR**



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION  
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

**Sont présents** : Jean-Pierre COLLIN, Franck DAVID, Jacques DULCY, Jean-Claude GIGODOT, Pierre PETIT, Jean-Claude SAVOURNIN.

**Sont invités** : Frantz de la BURGADE, Jean-Claude DUTOIT, Caroline JEAN, Stéphanie MAGNAT

**Sont excusés** : Pierre BREU, Pascale FALANGA, Maeva METSU, Gérard NICOLAS, Laetitia WEALE.

Il est 19H00, Franck DAVID ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

Les points de l'ordre du jour peuvent être abordés.

### **1. Création CRE PACA**

- **Déclaration en Préfecture** : La création de l'association (Loi 1901) a été déclarée en Préfecture le 03 juillet 2017, la parution au Journal Officiel a eu lieu le 08 juillet 2017.
- **Compte bancaire** : les membres de l'Instance dirigeante provisoire, à l'unanimité, habilite Franck DAVID, à faire fonctionner le compte mais aussi Pierre PETIT dans les cas exceptionnels.  
Il est décidé que le compte sera ouvert auprès du Crédit Agricole à l'agence de Puyricard. Franck prendra très prochainement rendez-vous pour ouvrir ce compte courant.  
Les CRE Provence et Côte d'azur, s'engagent à y verser chacun 5 000€.
- **Fonctionnement comptable transitoire** : les comptes bancaires des CRE Provence et Côte d'Azur seront conservés le temps que les subventions soient versées (dossiers Conseil Régional et CNDS de l'exercice 2016-2017). Il est estimé qu'il faudra les conserver 1 an alors que les associations seront dissoutes.  
Jusqu'au 07/11/2017, chaque CRE payera respectivement ses factures, au-delà de cette date le CRE Paca prendra le relai.  
Les premiers salaires payés par le CRE Paca seront donc ceux de novembre 2017.  
La comptabilité des CRE Provence et Côte d'Azur devront mettre en évidence les frais engagés pour le CRE Paca (frais de création, ...).
- **Votes des Comités Directeur** : un vote à distance des 2 Comités Directeur sera organisé afin de ratifier :
  - La dissolution de l'UE PACA (association qui regroupait les CRE Provence et Côte d'Azur)
  - Le traité de fusion qui devra être envoyé à la FFE avant le 09/09/2017

Stéphanie MAGNAT donnera à Caroline JEAN les documents nécessaires.

- Vice Présidence : Franck souhaitait que Pierre soit Vice Président de l'Instance dirigeante provisoire du CRE Paca, il semblerait que ce statut juridique ne soit pas prévu auprès des institutions il est pour le moment au poste de Secrétaire Général. Une vérification sera faite.

## 2. Fonctionnement

- Bureau/Comité Directeur : Franck fait part de son souhait de réunir régulièrement le Comité directeur afin de tenir informés et d'entendre les avis de l'ensemble des élus du CRE pour acter les décisions engageant celui-ci.  
Pierre PETIT est d'accord mais rappelle que les statuts prévoient quatre réunions annuelles du bureau.  
Pour être actées, les décisions doivent être entérinées par le 1/3 des membres du Bureau exécutif ou Comité directeur. Etant donné le nombre de membres et l'éloignement géographique qui existera désormais entre eux, Pierre se demande si l'absentéisme ne sera pas un problème. Franck espère que le nombre de présents sera suffisant.
- Axes de développement : Franck propose quelques idées de développement à étudier en plus des axes de travail habituels :
  - L'Équitation scolaire en concertation avec l'UNSS
  - Les prescriptions médicales de pratique sportive
  - L'Équitation a destination des adultes par l'intermédiaire de disciplines ou méthodes pédagogiques actuellement confidentielles.
- Commissions : Franck propose sa liste de Présidents de commissions qui est validée à l'unanimité (Annexe 1). Il se charge de tous les contacter pour connaître leur décision.  
Les Présidents de commission devront respecter un certain nombre de règles de fonctionnement (Annexe 2). Les commissions doivent présenter des propositions d'actions et de budget qui devront respecter les politiques générales du CRE et être validées en Comité directeur.

Il semble intéressant de créer une commission UNSS et de se rapprocher de Jean-Pierre PARET (Président de l'UNSS en Provence) afin de l'intégrer, lui et son homologue de Côte d'Azur dans cette commission.

Nancy GUYON restera la référente médicale du CRE Paca, notamment dans le cadre des prescriptions médicales d'activités sportives. Elle avait expliqué lors d'une précédente réunion l'importance de sensibiliser les médecins aux bienfaits physiques de la pratique de l'Équitation (souvent méconnues ou fausses).

- Conseillère Technique Nationale (CTN) – Pascale FALANGA : détachée sur la région PACA, Pascale interviendra sur les domaines de la formation continue des enseignants, BPJEPS, DEJEPS, BFE, AAE, et sur d'autres actions en concertation avec le Comité directeur.
- Règlement des factures : il est convenu que le règlement par virement sera désormais privilégié. Un bordereau de transmission des virements devra être transmis au Président

avant tout règlement pour qu'il puisse donner son accord mais aussi avoir une idée précise des actions menées.

### 3. Budget prévisionnel

- Méthode de présentation : il est décidé d'adopter la méthode du CRE Côte d'Azur, c'est-à-dire de mettre en évidence l'ensemble des recettes (partenariats, droits d'inscriptions des formations, ...) et donc de les sortir des budgets des commissions.  
La proposition de budget prévisionnel devra être refaite en ce sens.  
Pierre est attaché à l'idée de présenter un budget équilibré et non pas déficitaire (anticipation des dépenses non faites des commissions).
- Frais de notaire : Jean-Pierre COLLIN est chargé de se renseigner sur les frais de notaire qu'impliquerait le changement de propriété des locaux du CRE Provence à destination du CRE PACA. Il semblerait qu'il soit possible d'en être exonéré, dans le cas contraire un budget devra y être accordé.  
Jean-Pierre doit contacter Frédéric BOUIX en ce sens.
- Aide fonctionnement CDE : l'aide au Fonctionnement des CDE pratiquée en Provence qui intervient en plus du reversement des 1€/licence sera étendue à l'ensemble du CRE PACA. La méthode de calcul actuelle (basée sur la population, le nombre de licences et de clubs avec une part fixe et une partie variable) porterait cette aide à près de 34 000€ au total. Ce montant sera à réétudié et fonction des liquidités disponibles.
- Reversement 1€/licence - CDE : cette aide sera bien entendu reconduite et sera versée sur justificatif des dépenses en respectant la répartition demandée par la FFE : 40% pour les charges de fonctionnement, promotion des compétitions et 60% pour le développement et la formation.
- Aide aux clubs : il n'est pas possible de la prévoir à cet instant, cependant lorsque l'étude des finances sera faite à la moitié de l'exercice, si les disponibilités le permettent une opération d'aide aux clubs pourra être mise en place.
- Mise en réseau : l'installation technique nécessaire à la mise en réseau informatique et téléphonique des locaux d'Aix et de Mandelieu demande une ligne budgétaire estimée à 10 000€. La société mandatée pour réaliser ces travaux devra justifier de compétences sérieuses et reconnues.  
Jean-Pierre se charge de cette partie.
- Championnats Régionaux : Le CRE prendra à sa charge l'achat de plaques, flots et médailles. Le budget devra être évalué.
- DUC hors délai : les organisateurs disposent de 2 possibilités pour enregistrer eux-mêmes leurs concours (début de saison et DUC tardives), le CRE a la possibilité d'enregistrer des DUC SIF hors délai. Ces dernières sont actuellement facturées, en Provence, 50€ pour la première et 100€ l'unité pour les suivantes. La DUC n'est enregistrée qu'une fois le chèque reçu par courrier et l'ensemble des informations nécessaires à l'enregistrement reçu par mail.  
Cette disposition sera étendue à l'ensemble du CRE PACA.

- Frais d'ambulance : en Côte d'Azur, sous certaines conditions (factures envoyées dans un temps imparti), les frais d'ambulance sont remboursés par le CRE. Une étude financière de cette action va être engagée afin de connaître la faisabilité d'une extension de cette pratique à tout PACA.

#### 4. Salariées CRE PACA

- Horaires de travail :

	Mandelieu		Aix
	Stéphanie MAGNAT	Maeva METSU	Caroline JEAN
Lundi	08H00-13H00	08H00-12H30	08H-17H00
	13H30-17H15	13H30-17H30	
Mardi	08H00-13H00	08H00-12H30	08H-17H00
	13H30-17H15	13H30-17H30	
Mercredi		09H00-12H00	08H00-12H00
Jeudi	08H00-13H00	08H00-12H30	08H-17H00
	13H30-17H15	13H30-17H30	
Vendredi	08H00-13H00	08H00-12H30	08H00-12H00
	13H30-17H15	13H30-17H30	

- Répartition des tâches :

Elle a été faite en accord avec les salariées (Annexe 3).

Un standard sera mis en place, il sera tenu à Mandelieu. Afin de permettre aux salariées de pouvoir avancer dans leurs tâches de façon efficace, des horaires de réponses téléphoniques seront mis en place. Ils seront établis ultérieurement.

Un soutien administratif aux CDE qui le souhaitent est envisagé, il reste à fixer le cadre.

Réunions des calendriers des compétitions : Les réunions de calendrier Club et Poney seront organisées localement par les CDE. Les salariées du CRE seront présentes si les CDE le souhaitent : Stéphanie et Maeva pour les CDE 05, 06 et 83. Caroline s'occupera du 13. Les départements du Vaucluse et des Alpes de haute Provence précisent qu'ils n'auront pas besoin d'aide dans ce domaine et fourniront directement leurs dates de concours comme avant. Caroline centralisera les calendriers prévisionnels pour effectuer la validation des DUCS.

Tourisme Equestre, en lien avec Jean-Claude DUTOIT, Stéphanie sera en charge de cette partie.

Cette répartition des tâches n'est pas immuable. S'il s'avère que la répartition prévue n'est pas équilibrée, des dossiers pourront être réorientés vers une autre salariée. A

elles de tenir informé le Président et le Bureau exécutif des difficultés rencontrées et des ajustements à envisager.

- Bulletins de paye : le GHN sera chargé des payes (bulletins de salaires, déclarations des charges, ...)
- Récupérations : la récupération des heures supplémentaires occasionnelles devra intervenir, après accord du Président, dans le mois qui suit en veillant que ces récupérations n'entraient pas le bon fonctionnement du CRE.

## **5. Tourisme Equestre**

Deux choix sont proposés au Tourisme Equestre : rester une entité à part entière ou intégrer le CRE au sein d'une commission Tourisme.

La première solution implique la déclaration en préfecture et la gestion des tâches administratives de fonctionnement d'une association (Comptabilité, Assemblée Générale, ...). Le doublement des structures génère une perte de poids vis-à-vis des institutions notamment dans le domaine des demandes de subvention. Le CNDS n'aide plus le CRTE et le Conseil Régional envisage aussi de réduire son engagement.

La deuxième solution permettrait de centraliser les tâches administratives au CRE et de simplifier le travail des responsables du Tourisme équestre.

Aujourd'hui le CRTE est très actif, Franck souhaite que cela perdure quelle que soit la forme qui sera retenue, commission au sein du CRE ou entité spécifique.

Cette question doit être réfléchiée et discutée avec les professionnels du Tourisme Equestre afin qu'ils décident de l'organisation à venir.

Les CDTE ne sont pas concernés par la réforme territoriale, leur fonctionnement n'est pas impacté, ils doivent cependant mettre à jour leurs statuts qui devront reconnaître le CRE PACA.

Il n'y a pas d'autres questions. Franck DAVID remercie les personnes présentes pour la qualité du travail fourni et clôt la séance.

## ANNEXE 1

### Commissions CRE PACA

Discipline	Président PACA		Adresse email	Tel	Club	Ville
ATTELAGE	MEYSON	Stéphane	meysonstephane@orange.fr	06 46 18 02 19	Les écuries de St Ferréol	Monteux (84)
CCE	MARTEAU	Charles	<a href="mailto:charles.martreau@orange.fr">charles.martreau@orange.fr</a>	06 26 90 63 61	La gourmette vauclusienne	Vedène (84)
CSO	NOEL	Xavier	xavier@cham-aix.fr	04 42 20 18 26	Club Hippique d'Aix Marseille	Aix en pce (13)
DRESSAGE	RENARD	Michael	mickael.renard@hotmail.fr	06 69 74 31 31	CH de Nice	Nice (06)
ENDURANCE	RADIGUET	Christian	maldoror0946@orange.fr	06 20 79 33 78	CECA	La crau (83)
ETHOLOGIE/ TRAVAIL A PIED / EQUIFEEL	D'ARNAUD	Alexandrine	<a href="mailto:alexandrine.darnaud@gmail.com">alexandrine.darnaud@gmail.com</a>	06 82 23 87 84	Gaec de pimayon	Reillanne (04)
FORMATION	DELPRAT	Marianne	<a href="mailto:mariannedel@orange.fr">mariannedel@orange.fr</a>	06 81 92 62 91	Ase des collines noires	Barillonnette (05)
HANDI	AGNES	Severine	agnes.severine@orange.fr	06 16 40 62 90	Ecurie d'autry	La cannet des maures (83)
HORSE BALL	TOUSSAINT	Sandrine	beaumecoupier@orange.fr	04 90 55 80 26	Cepec de beaumecoupier	Grans (13)
HUNTER	BIZET	Ludovic	ludovicbizet@yahoo.fr	06 21 40 65 99	Section Equestre Militaire	Draguignan (83)
SPECTACLE EQUESTRE	LAURENTI	Estelle	estellelaurenti.cde@gmail.com	06 86 56 95 23	Ch de Nice	Nice (06)
PONY GAMES	BARBIER	Sabine	regieledeven@wanadoo.fr	06 60 34 39 30	Ce d'Istres	Istres (13)
TREC	CIOT	Bernard	bernard.ciot@wanadoo.fr	06 18 42 91 65	Paladin	Pertuis (84)
UNSS /SCOLAIRES	GIANNO	Patricia	patou.gianno@orange.fr	06 61 12 23 34	Haras des oliviers	St blaise (06)
VOLTIGE	MICHEL	Stéphanie	stephaniemichel13420@gmail.com	06 86 93 61 83	CH des Plaines	Gémenos (13)
WESTERN	DI COSTANZO	Emmanuel	emmanuel.di-costanzo@orange.fr	07 76 74 34 07	Asso K W western compétition	Cadenet (84)

## **ANNEXE 2**

### **REGLES DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS CRE PACA**

#### **1 – Nomination des Présidents et responsabilités**

Les Présidents de commissions sont proposés par le Président du CRE et validés par le Comité Directeur.

Ils s'entourent d'un groupe de personnes qualifiées pour construire les propositions présentées au CD dans le cadre de sa politique générale affichée.

Ils sont invités à participer aux réunions du Comité Directeur du CRE.

#### **2 – Composition des commissions**

Chaque Président de commission constitue un groupe de personnes représentatives des différents acteurs de la discipline : organisateurs de compétitions, cavaliers, enseignants et entraîneurs, juges ou arbitres, chefs de pistes...

Un référent pour chaque discipline est prévu par les statuts parmi les membres du Comité directeur du CRE. Le référent fait partie de la commission.

Il est souhaitable de rassembler un nombre suffisant de personnes pour garantir la tenue des réunions de travail, même en l'absence d'une partie de ses membres. La commission doit permettre à de nombreux acteurs de participer aux débats et de s'associer aux projets collectifs. Il convient d'intégrer des jeunes pour qu'ils s'impliquent dans les actions mises en œuvre et pour préparer la formation d'une relève.

#### **3 – Missions**

Les commissions concourent à la réalisation des priorités définies par la politique générale du CRE et les déclinent sur leurs propres champs d'activité. Chaque commission, pour ce qui la concerne, est chargée de faire des propositions au Comité Directeur du CRE, puis après approbation, les mettre en œuvre, et s'assurer de leur exécution.

Chaque commission prépare ses propositions d'actions, un budget prévisionnel ainsi qu'un compte rendu des actions menées sur l'année écoulée, que le Président de commission présente au Comité Directeur du CRE en début d'exercice (septembre ou octobre). Les budgets annuels accordés par le CD sont valables uniquement pour l'exercice mentionné.

Les projets d'investissement en matériel ne figurent pas dans le budget des commissions. Ils doivent être proposés au CD indépendamment du budget de la commission.

Les commissions sont responsables de tous les niveaux de pratique de leur discipline, de l'initiation à la compétition.

Chaque commission veille à l'organisation des calendriers de compétitions de sa discipline. Les calendriers prévisionnels de l'année à venir doivent être transmis au CRE avant le 1<sup>er</sup> octobre afin que les DUC puissent être validées. Les commissions ont à leur charge l'attribution des Championnats Régionaux.

Les projets proposés au CD par les commissions doivent porter sur la formation des enseignants, des officiels de compétition, et toutes opérations à destination des clubs et des

organisateur. Les actions ne peuvent s'adresser directement aux pratiquants (cavaliers, meneurs, voltigeurs) sauf s'il s'agit de formation sur le "binôme" enseignant-élève.

Les Présidents de commission doivent faire parvenir au CRE les résultats des compétitions internationales de leur discipline.

#### **4 – Réunions de commission**

Le Président de la commission convoque l'ensemble des membres à une réunion en juin afin d'établir les propositions d'un programme d'actions pour la nouvelle saison, un budget prévisionnel et un compte rendu des actions menées au cours de l'année, puis chaque fois qu'il est nécessaire en fonction du suivi des actions et des projets à étudier. Le CD souhaite également un chiffrage des actions (exemple : nombre de personnes formées, évolution des engagements et des concours, ...), afin de pouvoir juger des actions à reconduire ou pas. La salle de réunion du CRE est à la disposition des commissions sur réservation préalable et fonction des disponibilités.

Chaque convocation est accompagnée d'un ordre du jour qui prévoit les questions à aborder et un temps consacré aux éventuelles "questions diverses". Le compte rendu de la réunion précédente est joint à la convocation pour rappeler les derniers sujets traités.

Les convocations sont adressées par courriel aux membres de la commission, au CRE, et au Président du CRE.

#### **5 – Fonctionnement**

La commission doit être un lieu de discussion où chacun apporte ses idées sur le fonctionnement et sur l'évolution de la discipline, sur les problèmes rencontrés, et sur les projets à l'étude.

Le Président de la commission veille à ce que chaque membre puisse s'exprimer et défendre ses propositions, mais aussi respecter le temps de parole et les idées des autres intervenants. Les divergences d'opinions ne doivent pas être des sujets de discorde, mais faire l'objet de recherches de progrès et de consensus.

Les membres d'une commission doivent travailler dans le sens de l'intérêt général et jamais au service d'intérêts particuliers.

Un membre du Comité directeur du CRE est référent pour chaque discipline. Il

Le Président ou le référent de la discipline au CD rapporte régulièrement au CD les avis de la commission. Chacun des membres d'une commission s'engage à respecter de façon solidaire les décisions prises par le CRE.

#### **6 – Comptes-rendus de réunions**

Lors de chaque réunion le Président veille à ce qu'un membre se charge de prendre des notes pour rédiger un compte-rendu. Il doit mentionner les différents points abordés conformément à l'ordre du jour ainsi que les questions diverses qui sont discutées par la commission. Toute proposition est rédigée dans le compte-rendu. Ce document est transmis sous quinzaine au CRE pour diffusion.

#### **7 – Organisation des formations techniques**

- L'intervenant doit être de préférence une personne extérieure au CRE.
- Le casque est obligatoire, tout comme le protège-dos en CCE.
- L'intervenant doit obligatoirement, être titulaire au minimum du BEES 1 ou BPJEPS pour des raisons juridiques et d'assurances.

Les formations doivent toujours être organisées en respectant la politique du CRE Provence.



## 8 – Prise en charge financière

- L'exercice comptable du CRE étant fixé du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, **les factures pour être réglées doivent être transmises au CRE avant le 15 août.**
- **Formations et actions** ne sont financées par le CRE que si elles remplissent la totalité des conditions suivantes :

### Indemnisation en totalité

- *Intervenant détenant un N° SIRET* (affiché sur la facture)
- Programmation en amont validée par le CD
- Diffusion par le CRE
- Envoi au CRE de la liste émargée des participants
- Envoi au CRE de la facture de l'intervenant

### Indemnisation partielle dans la limite de 130€ par intervention en plus des frais kilométriques

- *Bénévoles (intervenant sans N° SIRET)*
- Intervention dans le cadre d'une compétition
- Programmation en amont validée par le CD
- Diffusion par le CRE
- Envoi au CRE de la liste émargée des participants
- Envoi au CRE de la note de frais (fourni sur demande ou à disposition sur le site du CRE)

### - Frais de déplacements

- Convocation fédérale des correspondants régionaux

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- *Frais de transport* : le mode de transport recommandé est le train, les frais sont remboursés en totalité sur présentation des billets (2<sup>nd</sup>e classe).  
S'il n'est pas possible d'utiliser le train, les frais de transport (essence et péage) sont indemnisés aux frais réels, sur justificatifs.
- *Frais d'hôtel* : sur justificatifs dans la limite de 80€ par nuit (petit déjeuner inclus)
- *Frais de repas* : sur justificatifs dans la limite de 20€ par repas

- Frais de jury

Le taux de remboursement kilométrique décidé par le CA est de 0.40€ (contre 0.30€ remboursé par la FFE).

Afin d'harmoniser les remboursements de frais de jury dans les différentes commissions et de simplifier l'aspect administratif, le CD décide dans le cas où l'officiel dort sur place, d'accorder un forfait de 8€ (20km\*0.40€) supplémentaire par nuit passée sur le concours.

Bien entendu la demande de remboursement des frais Km doit être accompagnée des justificatifs, dans le cas contraire ces frais seront remboursés selon les informations du site Mappy.

Toute demande doit être accompagnée de la note de frais disponible sur demande au CRE ou sur le site.

- Formations fédérales des Officiels de compétition

Le CRE prendra à sa charge par l'intermédiaire des commissions, les déplacements des Officiels de compétition pour les formations *obligatoires* organisées par la FFE (c'est-à-dire tous les 2 ans).

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- *Frais de transport*: le mode de transport recommandé est le train, les frais sont remboursés en totalité sur présentation des billets (2<sup>nd</sup>e classe).  
S'il n'est pas possible d'utiliser le train, les frais de transport (essence et péage) sont indemnisés aux frais réels, sur justificatifs.
- *Frais d'hôtel* : sur justificatifs dans la limite de 80€ par nuit (petit déjeuner inclus)
- *Frais de repas* : sur justificatifs dans la limite de 20€ par repas

Les Officiels de compétition qui souhaitent assister à ces formations tous les ans seront indemnisés aux frais réels (voir plus haut) hors frais d'hébergement et de repas. Les justificatifs de carburant et de péages seront indispensables.

- Formations régionales (organisées par le CRE PACA) des Officiels de compétitions

Le CRE prendra à sa charge les frais de repas des Officiels de compétition lors de ses formations. Ils seront limités à 20€ par personne pour les officiels d'un niveau minimum Club.

Le CRE ne prendra pas en charge les frais de repas des personnes assistant à ces formations mais n'ayant pas le statut concerné par cette dernière (ex : un cavalier assistant à une formation de Juge de Dressage n'étant pas Juge de Dressage mais pourtant Juge de CSO, devra régler son repas).

Bien entendu ces frais seront indemnisés contre justificatifs.

- Transport de chevaux

Les déplacements de transports de chevaux seront indemnisés de façon tout à fait exceptionnelle selon le barème fédéral et après accord du Président.

#### - Aide aux organisateurs de compétition

Le mode de répartition devra être proposé au CD en début d'exercice au moment du vote des budgets avec une possibilité d'ajustement en cours d'année. Des justificatifs en lien direct avec l'organisation de compétitions (hors récompenses) devront être transmis au CRE pour règlement. Le CD demande également aux commissions pratiquant cette aide de prévoir en fin d'année un comparatif entre le montant attribué à cette aide et le nombre de compétitions + les nombre d'engagés (afin de se rendre compte de l'évolution de ces deux critères).

#### - Ne sont pas pris en charge par le CRE ou ses commissions

- Les déplacements des membres de commission sur les terrains de concours
- Les déplacements en Assemblée Générale
- Les déplacements concernant les invitations du Comité Directeur
- La mise à disposition des terrains
- Les formations aux cavaliers/meneurs/voltigeurs

## **ANNEXE 3**

### **Proposition de répartition des postes salariées CRE PACA**

Dans l'idéal il faudrait établir un plan de charges hebdomadaire et faire un point en fin de semaine pour connaître les avancées de chacune sur les dossiers du moment

#### **CAROLINE**

##### **POLE COMPETITION :**

- Réalisation des calendriers de concours nationaux (AM et PRO toutes disciplines confondues) : organisation et tenue des réunions, édition du calendrier, diffusion...
- Appel d'offres, étude des candidatures des organisateurs, validation et labellisation des Championnats Régionaux, Grand Régional et Master Jump PACA...
- Gestion des DUC, concours hors délais, relations avec les services FFE compétition pour le CRE et les CDE.
- Mise en œuvre des évolutions réglementaires, cahiers des charges des circuits GR et Championnats, conventions avec les organisateurs, contrôle des classements (voir intervention commissaire aux calculs : Julie de PASTRE ?)...
- Gestion des partenaires et organisation des remises des prix (lors des championnats par l'organisateur ou le Pdt de la Commission ou membre du Bureau), lien entre organisateurs et sponsors,... (aide Maéva)
- Récupération des résultats sportifs tous niveaux (performances internationales, championnats...)
- Collaboration avec la CTN pour le haut niveau (Pascale FALANGA)
- Réalisation de statistiques
- Attribution aides diverses aux organisateurs
- Gestion des officiels de compétition : organisation de formations (tous grades, tous types et toutes disciplines) et promotion (étude des dossiers, validation, saisie site FFE)

##### **POLE FINANCIER :**

- calcul et évolution aides aux organisateurs (propositions de clés de répartition)
- soutien aux actions de subventions et à la gestion comptable du CRE

##### **POLE SOUTIEN DES CDE : 13 et 84**

- aide au fonctionnement administratif
- organisation des calendriers des concours Club, ponam
- suivi attribution aide du CRE
- soutien et accompagnement dans les projets d'actions

##### **POLE ADMINISTRATIF :**

- Organisation de réunions (bureau, comité directeur, ...) gestion des préparatifs et comptes rendus
- Préparation Assemblées Générales (convocations, envoi courriers (à voir pour externaliser), suivi comptage, gestion logistique, PPT, rédaction PV...)
- Elaboration de rapports d'activités, plans de développement, rédactions de documents, synthèses...
- Secrétariat quotidien : courriers, mailing, commandes fournitures, gestion bureautique...

## **MAEVA**

### **POLE COMPETITION :**

- Gestion des partenaires et organisation des remises des prix (lors des championnats par l'organisateur ou le Pdt de la Commission ou membre du Bureau), lien entre organisateurs et sponsors,...
- Gestion des récompenses sur les circuits et Championnats Régionaux : anticipation des besoins, commandes plaques, coupes, flots, médailles, lots, cadeaux et gestion des stocks
- Préparation avant chaque championnat : attribution des lots et récompenses et remises des prix sur les finales et grandes échéances (accueil partenaires, coordination)
- Récompenses médaillés Championnats de France lors de l'AG ... : organisation cérémonie, invitation cavaliers, remise des prix, photos, bon cadeaux, suivi des bons...

### **POLE COMMUNICATION :**

- E-communication : création infographiques (visuels communication événements- voir pour équipement informatique nécessaire : écran, logiciels...) animation site internet, diverses pages facebook, e-mailing clubs, officiels, enseignants, cavaliers, partenaires....
- Création de supports de communication : flyers, dépliants, kakemonos, banderoles, murs sponsors, guide du cavalier et développement circuit de diffusion
- Développement relations Presse : contacts journalistes (envisager recrutement d'un stagiaire pour créer une base de données) pour événements, articles, communiqués...
- Sponsoring : Montage des dossiers, prospection, négociations partenariats, édition de contrats, développement de contacts et relations avec les partenaires, fidélisation...
- Événementiels : organisation d'animations et démonstrations lors d'événements, animation de stands (salons du cheval d'Avignon...)
- Opérations ciblées : campagne de communication, spots radio, affichage, panneaux publicitaires

### **POLE EQUIPEMENT :**

- Gestion du matériel du CRE : conventions de prêt, caution, suivi des emprunts, contrôle du matériel, achat produits et renouvellement (malle de secours...)
- Suivi des demandes des commissions : acquisition de matériel, gestion et stockage
- Opération Aide aux Clubs : aide à l'équipement des clubs en simplifiant l'opération : appel d'offres, commandes, coordination fournisseurs, réception et distribution du matériel...

### **POLE SOUTIEN DES CDE : 04 et 05**

- aide au fonctionnement administratif
- organisation des calendriers des concours Club, ponam
- suivi attribution aides du CRE
- soutien et accompagnement dans les projets d'actions

### **POLE ADMINISTRATIF :**

- Préparation Assemblées Générales (aide Caroline)
- Secrétariat quotidien : accueil téléphonique (Horaires fixes + serveur téléphonique), courriers, mailing, commandes fournitures, gestion bureautique

## STEPHANIE

### **POLE FORMATION :**

- Formation continue des enseignants : organisation de stages pédagogiques et techniques avec recherche d'intervenants, lieux et conditions d'accueil, étude des couts, suivi des inscriptions....en collaboration avec les commissions
- Formation des cavaliers : dans le cadre de la formation des enseignants
- Mise en place du dispositif des experts fédéraux (plan de formation annuel FFE)
- Organisation de sessions de formation et examens (BFEEH, BFESE, BFE, DEGRE 3...) : programmation, coordination logistique, suivi des inscriptions, mise en place de partenariats pour financement, élaboration des dossiers...
- Formations autres : dirigeants, marketing, communication....
- Collaboration avec le CTS : Pascale FALANGA

### **POLE DEVELOPPEMENT :**

- Relais des projets de développement fédéraux : opération poney école, journée du cheval...
- Actions en faveur du développement durable, démarches qualité...
- Soutien au développement de nouvelles disciplines et nouvelles commissions
- Lancement d'opérations innovantes : insertion sociale, Equidrive concept...
- Soutien des clubs dans le cadre d'opérations exceptionnelles (inondations, anémie infectieuse, TVA...)
- Actions pour le Tourisme Equestre : projets de développement, manifestations, actions... (Selon les besoins du CRTE PACA)

### **POLE FINANCIER :**

- Ventilation comptable mensuelle (ventilation des dépenses et des recettes, banque, ERB...)
- Gestion et suivi des factures et mises en paiement
- Remboursement des frais de jury (voir pour système de forfait)
- Suivi des budgets des commissions
- Suivi du budget de la structure, rapports financiers
- Elaboration et suivi des demandes de subvention (CR PACA, CNDS...)

### **POLE SOUTIEN CRTE et CDE 83**

- aide au fonctionnement administratif
- organisation des calendriers des concours Club, ponam
- suivi attribution aides du CRE
- soutien et accompagnement dans les projets d'actions

### **POLE ADMINISTRATIF :**

- Préparation Assemblées Générales (aide Caroline)
- Secrétariat quotidien : accueil téléphonique (Horaires fixes + serveur téléphonique), courriers, mailing, commandes fournitures, gestion bureautique